



## AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 14 octobre 2012

### Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 11/2012 concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal modifié le 7 décembre 1998, la commission des finances rapporte d'office sur le projet d'arrêté d'imposition.

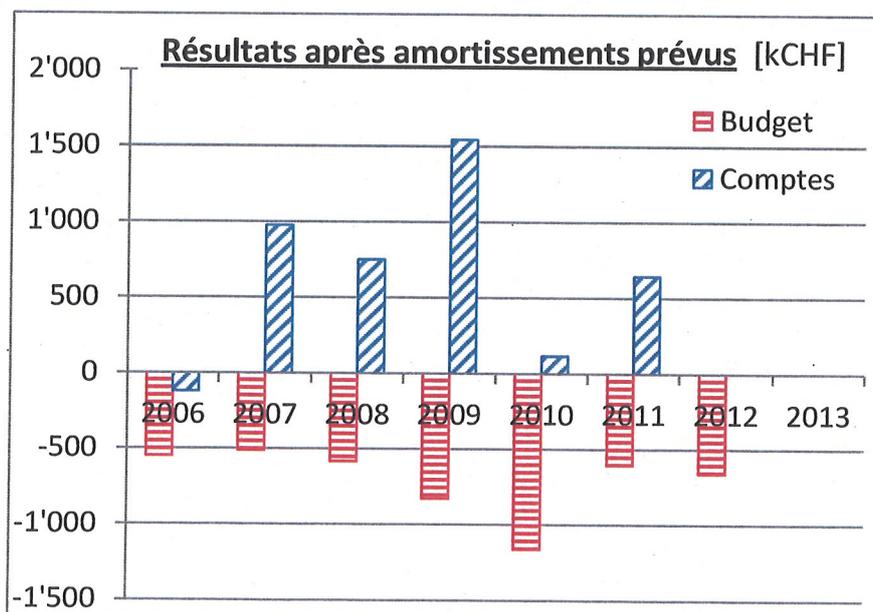
Notre commission a rencontré, le 2 octobre 2012, Monsieur Georges Rime, Syndic, et Monsieur Claude Moinat, Municipal, au bâtiment administratif.

Nous les remercions très sincèrement pour tous les renseignements complémentaires qui nous ont été fournis.

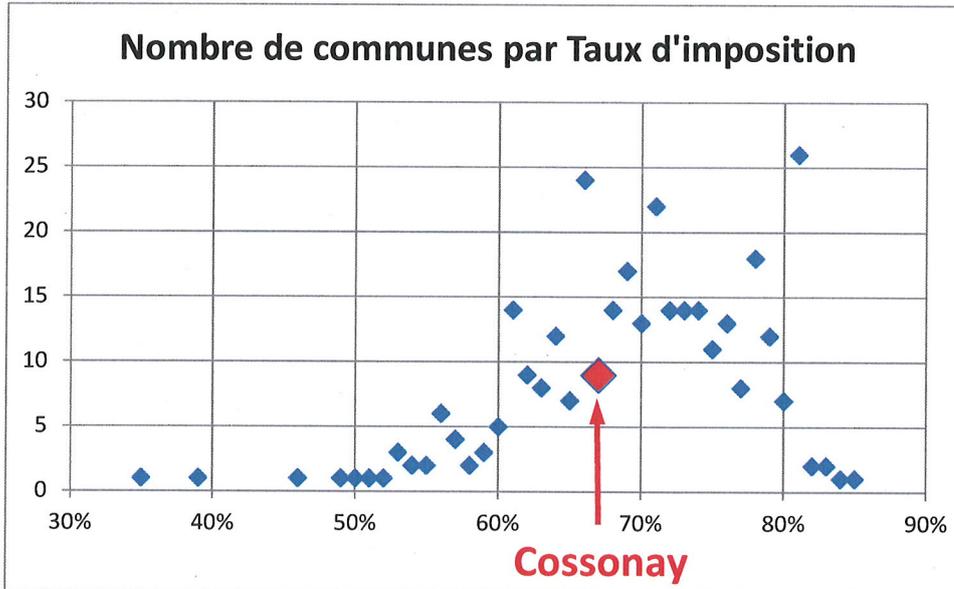
Notre commission a rédigé le présent rapport et l'a finalisé par échange de courrier électronique.

#### Historique de nos finances communales

Nous présentons dans le graphique suivant l'évolution des résultats après amortissements prévus pour des recettes d'environ 15 mio CHF. On constate que sur les 5 dernières années, les résultats ont toujours été positifs.

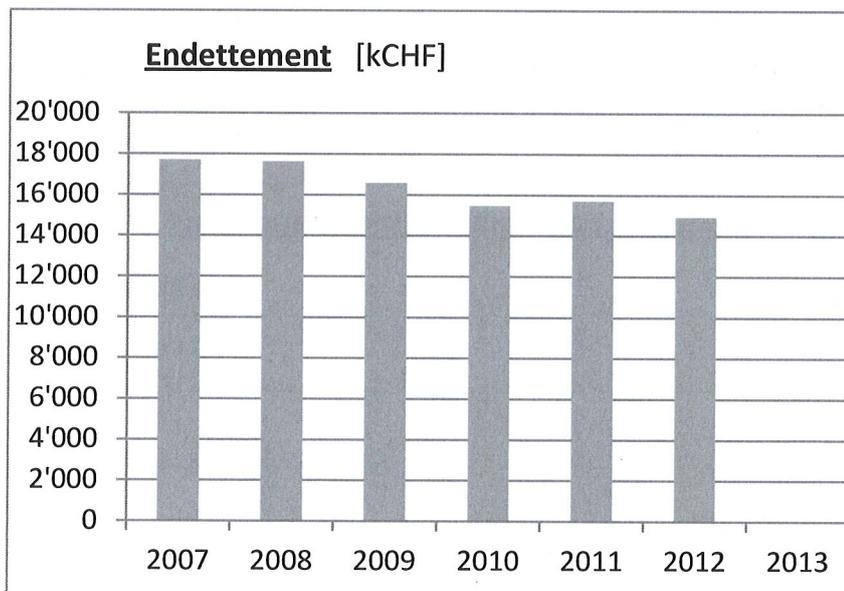


Le taux d'imposition communal de Cossonay s'élève à 67.3%. Il est très proche de la moyenne des communes du district de Morges de 68.0% et de la moyenne des communes du canton de Vaud de 69.9%. La répartition du nombre de communes vaudoises par taux d'imposition est représentée dans le graphique suivant. En partant du taux le plus bas, Cossonay se trouve au 117<sup>ème</sup> rang sur 326 communes.



Comme le montre le graphique suivant, l'endettement continue à baisser en 2012. A fin août 2012, il est inférieur d'environ 800'000 CHF par rapport à 2011. L'endettement est bien suivi et maîtrisé.

Avec la construction de la salle polyvalente, l'endettement fera un bond de 14 mio CHF, mais son niveau restera bien en-dessous du niveau « critique » défini par ASFiCo (Autorité de surveillance des finances communales).



## Futur de nos finances communales

La Fiduciaire BDO SA est en train de mettre en place une planification financière qui nous donnera une visibilité sur les 5 ans à venir de nos finances communales. Il est prévu que BDO vienne faire une présentation au Conseil Communal début 2013.

Le Plan Général d'Affectation (PGA) sera mis à l'enquête en novembre 2012 pendant 30 jours. En cas d'opposition, la procédure pourrait être retardée de 3 à 4 mois. Ce nouveau PGA devrait faire augmenter la population à Cossonay d'environ 100 habitants par an sur 15 ans. Cette augmentation du nombre d'habitants améliorera les finances communales et permettra de faire face aux investissements importants prévus avec la construction de la salle polyvalente. La planification financière de BDO permettra de chiffrer ces évolutions. Une estimation grossière montre que les charges annuelles vont augmenter d'environ 500'000 CHF suite à la construction de la salle polyvalente.

L'objectif de la Municipalité est de ne pas augmenter les impôts sur les années à venir, même avec les investissements importants futurs.

## Recommandations de la commission

Au vue des bons résultats de ces dernières années et des prévisions optimistes de croissance pour les années à venir, notre commission soutient la proposition de la Municipalité de maintenir constant le taux d'imposition communal (points 1 à 3 de l'arrêté d'imposition) pour l'année 2013 à 67.3%.

Pour les points 4 à 13 de l'arrêté d'imposition, nous n'avons pas de commentaire particulier à émettre.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances se propose d'adopter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 11/2012 concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2013 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013, tel que présenté et tel qu'il figure en annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Pour la commission des finances :

Philippe Mayer :



Jean-Daniel Nicole (rapporteur) :

Etienne Martin :

Olivier Richoz :

Marianne Thormeyer :